



ASSOCIATION POUR LA VERITE  
SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU  
PLANTIER née BOUNIOL

## *L'ASSOPH a réuni son Assemblée Générale le 19 novembre 2014*

L'Assemblée Générale 2014 s'est tenue à la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement. Elle s'est ouverte en présence de 33 personnes, dont les parents, le fils et un frère de Sophie ; 66 adhérents s'étaient formellement fait représenter.

### **MESSAGE DU PRESIDENT JEAN-PIERRE GAZEAU**

Avec cette assemblée générale de novembre 2014, nous abordons la huitième année de l'existence de notre association pour Sophie, et, dans un peu plus d'un mois, la 19<sup>ème</sup> année de l'attente de la vérité et de la justice: attente de la décision du juge d'instruction, attente des conclusions de la commission Fennelly, attente du jugement du procès intenté par le principal suspect contre la police et l'état irlandais.

Ce temps nous coûte, en espoirs et/ou en déceptions qui se succèdent. Nous connaissons ce sentiment de vanité de nos efforts. Des proches sont épuisés, des témoins disparaissent. Nous paraissent encore plus inacceptables les inerties, blocages, contradictions, mêmes incompétences qu'ont pu montrer les pouvoirs politiques et judiciaires dans le traitement de cette affaire.

L'impunité est inacceptable, comme le sont les mensonges du principal suspect et de témoins probablement retournés. Une impunité qu'il exploite actuellement sans vergogne.

C'est justement dans nos actions, dans la recherche de nouvelles formes d'actions, que nous trouvons les ressources pour continuer jusqu'à ce que nos objectifs soient atteints. Peu importe le temps que cela prendra.

### **Les actions de l'ASSOPH en 2014**

• **Le site Internet de l'ASSOPH (<http://assoph.org/>)** a été entretenu et constamment mis à jour ; sa consultation a traduit, par ses pics, les événements notables intervenus dans le dossier, les appels provenant essentiellement de la France, de l'Irlande, du Brésil, de Belgique et de Suisse.



• **3 bulletins ont été produits** depuis la dernière Assemblée Générale : le n°14 (12/11/2013), le n°15 (25/01/2014) et le n°16 (27/11/2014). Un mini bulletin a par ailleurs été édité avec la convocation.

• **Une veille continue a été réalisée** sur les publications irlandaises traitant de l'affaire : Irish Times, Sunday Times, The Independent, The Sunday Independent, The Irish Examiner, ... ou françaises. Les articles en anglais ont été traduits.

• **Des actions de communication** ont été menées auprès des media, un communiqué de presse a ainsi été publié le 7 mai 2014, à la suite de la mise au jour de l'affaire des «écoutes téléphoniques» réalisées par la Garda, entraînant le 25 mars 2014 les démissions du directeur de la police et du ministre de la justice irlandais. L'ASSOPH dénonçait le risque de voir l'Irlande se détourner du fond de l'affaire, c'est-à-dire l'assassinat de Sophie, et ainsi perdre du temps.

• **Le 13 mars 2014, une question écrite a été soumise au Parlement Européen**, une réponse du commissaire européen J. HAHN, décevante, nous parvenant le 19 mai ...

• **Un colloque sur « La place de la victime dans le procès pénal »** s'appuyant largement sur le cas de Sophie a été organisé à l'Université Paris II (Panthéon-Assa) par J. Hazan-Benzimra avec la participation de Maîtres Puéchavy et Spilliaert, et de C. Mauro, professeure (Univ. de Poitiers).

• **Une conférence de presse a été tenue à Cork le 17 mai 2014** à destination des médias irlandais. Le président et le vice-président de l'ASSOPH ont lu une lettre de Marguerite Bouniol et une déclaration de l'ASSOPH exprimant notre déception et exigeant des irlandais qu'ils s'occupent principalement de l'élucidation de l'assassinat de Sophie et non exclusivement des errements des acteurs de la police ou de la justice irlandaises : « Separate the wheat from the chaff » !

• **Le Livre Noir**, « L'affaire Sophie Toscan du Plantier, un déni de justice », par Julien CROS et Jean-Antoine BLOC DAUDE (au nom de l'ASSOPH), est sorti en librairie le 4 janvier 2014, une traduction anglaise a été réalisée et financée par l'ASSOPH.

• **7 réunions du Conseil d'Administration** se sont tenues depuis la dernière assemblée générale : les 19/11/2013, 21/01/2014, 10/03/2014, 08/04/2014, 14/05/2014, 01/07/2014 et 07/10/2014

• **L'ASSOPH a travaillé avec constance et efficacité avec notre conseil maître Alain Spilliaert, elle a participé à de nombreux échanges avec notre avocat irlandais James MacGuill, et a tenté d'apporter à l'enquête française le maximum d'éléments de réflexion et d'information.**

## **LA SITUATION JUDICIAIRE**

**Après 18 ans de manquements et de dénis de justice, où en sommes nous ?**

### **EN France**

• **Le mandat d'arrêt européen contre Ian Bailey du chef d'assassinat** émis le 19 février 2010 par le Juge d'instruction Patrick Gachon et refusé le 1er mars 2012 par la Cour Suprême irlandaise, reste en vigueur en France et dans les autres pays européens

• **L'instruction du juge Gachon est à l'arrêt**, les agendas de Sophie 1995, 96 et 97 ne sont toujours pas récupérés, les commissions rogatoires acceptées par les autorités irlandaises afin d'interroger une trentaine de témoins, sont sans cesse reportées, pour des motifs internes à l'Irlande

• **Le juge GACHON** aurait comme perspective une clôture en fin du premier trimestre 2015 et une transmission au parquet avec des réquisitions de traduction de Ian Bailey devant une cour d'assises.

### **EN Irlande**

• **Une demande de relance de l'enquête en Irlande**, par la Cold Cases Review Team, a été émise via notre avocat irlandais. Pas de réponse

• **La commission Fennelly** : Suite à la découverte d'écoutes clandestines de la Garda, une commission de très haut niveau a été chargée d'éclaircir les errements de la police et d'en tirer les conséquences sur les enquêtes passées. L'Irlande argue de cette action pour suspendre les commissions rogatoires françaises

• **Ian Bailey a porté plainte contre l'Etat Irlandais et le Garda Commissioner**, soutenant que l'enquête de la Garda a été réalisée à charge et suivant des modalités illégales. Le contenu des écoutes téléphoniques de la Garda lui ont été communiqués. Le procès est ACTUELLEMENT EN COURS, il ne se présente pas forcément bien pour Ian Bailey ...

## **A BRUXELLES**

• **Des députés du Parlement européen ont été mobilisés**. Un message de sensibilisation, avec invitation à lire le Livre Noir, a été adressée à l'ensemble des représentants français, ce qui a conduit le député Gaston Franco à déposer une question écrite à la Commission Européenne.

• **La plainte contre l'Irlande** a été classée par la Commission européenne, Pour des raisons de droit européen, l'Irlande reste hors d'atteinte alors même qu'elle ne respecte pas la directive européenne de 2002 sur le MAE. La réponse de la Commission européenne à notre plainte nous donne en effet raison sur le fond et l'Irlande aurait dû être rappelée à l'ordre. Ceci est dû aux dérogations admises pour l'Irlande dans le traité d'AMSTERDAM d'octobre 1997. L'entrée en vigueur en décembre 2014 du traité de LISBONNE permettra à la famille de formuler un nouveau recours devant la commission européenne courant décembre.

## NOS ACTIONS EN 2015

### L'ASSOPH EN FRANCE

- continuera de soutenir l'instruction par le juge Gachon,
- continuera à mobiliser/alerter l'opinion française : communiqués, livre noir dans ses versions française et anglaise, utilisation large des médias
- lancera une pétition pour dénoncer l'attitude des autorités judiciaires irlandaises

### L'ASSOPH EN IRLANDE

- exigera une reprise approfondie, exhaustive et cohérente de l'enquête, une re-analyse des pièces à conviction (pierres, parpaing, ronces, habits ...) avec les moyens les plus avancés, une vraie reconstruction du crime et la remise des agendas de Sophie (95,96,97) aux autorités judiciaires françaises
- engagera la diffusion du livre noir dans sa version anglaise.
- continuera à mobiliser/alerter l'opinion irlandaise : communiqués, medias,
- lancera des actions surprises/spectaculaires à Dublin.

### L'ASSOPH À BRUXELLES

- engagera une nouvelle action contre l'Irlande auprès de la Commission Européenne,
- alertera à nouveau les acteurs politiques (commissions, parlement européen)

#### Bulletin d'adhésion, de renouvellement et/ou de soutien ANNEE 2015

Nom et prénom : .....

Tel : (..) .. . . . . .

Adresse : .....

e-mail : .....

Je souhaite adhérer (ou renouveler mon adhésion) pour l'année 2015 à l'ASSOPH, et verse pour ce faire à l'association ma cotisation de 30 € (trente euros)

Je souhaite devenir membre donateur en versant un don de : ..... € (euros)

Date :

Signature :

Les chèques bancaires ou postaux, à l'ordre de l'ASSOPH, sont à adresser au siège de l'association: ASSOPH, 4 rue de LANGEAC, 75015 PARIS [assoph0793@orange.fr](mailto:assoph0793@orange.fr)  
<http://assoph.org/>